



RÈGLEMENT #2026-433

RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION DONNÉ :	9^e jour de juillet 2026
PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT :	9^e jour de juillet 2026
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	13^e jour d'août 2026
AVIS DE PROMULGATION :	14^e jour d'août 2026

À une séance du conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, M.R.C. Mékinac tenue le 13^e jour d'août 2026, à 19 h au lieu ordinaire des sessions et à laquelle assemblée étaient présents :

Marcel Picard, Maire
Eugnette Morin, conseillère
Jacquelyn Vachon, conseiller
Jean-Jacques Paradis, conseiller
Claude Dufour, conseiller
Véronique Tremblay, conseillère
Jean Jasmin, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 9 juillet 2026 et qu'un projet de règlement a été présenté;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remis aux membres du conseil au plus tard 3 jours juridiques avant la séance et tous les membres présents du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Jacques Paradis

ET RÉSOLU QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

1. L'annexe A du règlement #2026-423 est remplacé par ceci :

ANNEXE A – TARIFS APPLICABLES PAR LES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

PHOTOCOPIES ET AUTRES	TARIF (taxes incluses)
Photocopie noire et blanc recto	0.48 \$
Photocopie noire et blanc recto-verso	0.50 \$
Photocopie couleur recto	0.60 \$
Photocopie couleur recto-verso	0.75 \$
Copie numérisée	0.48 \$
Télécopie - appel local	0.45 \$
Télécopie - appel interurbain	1.50 \$ + frais interurbains
Confirmation de taxes (professionnels seulement)	20 \$
Attestation d'état d'un dossier d'installation septique	20 \$
JOURNAL L'ÉVEIL	TARIF

Envoi mensuel par la poste Publicités - Petites annonces - Carte d'affaires ¼ de page ½ page - Page complète	25 \$/an 2 \$/1 parution et 12 \$/6 parutions 6 \$/1 parution et 25 \$/6 parutions 12 \$/1 parution et 50 \$/6 parutions 24 \$/1 parution et 100 \$/6 parutions 48 \$/1 parution et 200 \$/6 parutions
LOCATION DE SALLES ET AUTRES	TARIF
Hébergement aux loisirs Salle des loisirs ou centre municipal Ajout d'une demi-journée avant la location pour le montage de la salle Tables Chaises Ménage Montage salle Oubli clé	60 \$/personne/nuit (enfants 20 \$) 140 \$/jour 70 \$ 2 \$/table 1 \$/chaise 80 \$ 40 \$ 30 \$
LOCATION ARÉNA (CASSE-CROÛTE NON INCLUS)	TARIF
Salle et glace pour une demi-journée Salle et glace Glace pour 1h00 Glace pour 1h30 Tables (bancs inclus) Bancs Tables Publicités - Panneau au casse-croûte 1x2 - Panneau au casse-croûte 3x4 - Zamboni 4x8 - Panneau côté patinoire 3x8	500 \$ / demi-journée (bloc de 4 heures) 250 \$/1 h 30 160 \$ 200 \$ 10 \$/table + 2 bancs 2 \$/banc 6 \$/Table 75 \$/an 150 \$/an 250 \$/an 300 \$/an
REMPLISSAGE D'UN CAMION CITERNE	TARIF
Durant les heures de bureaux En dehors des heures de bureau	50 \$ 100 \$
TRAVAUX DE VOIRIE	TARIF
Les frais exigibles pour le raccordement au réseau d'aqueduc	Minimum 500,00 \$ par raccord Maximum prix coûtant + 10 % d'administration
BOÎTE DE SERVICE OUVERTURE/FERMETURE	TARIF
Durant les heures de bureaux En dehors des heures de bureaux	45 \$ par opération 80 \$ par opération
UTILISATION DU PERSONNEL ET DE LA MACHINERIE	TAUX HORAIRE
Inspecteur en bâtiment et en environnement Responsable des travaux publics Manœuvre Outils mécanisés (scie à béton, scie à chaîne, etc...) Camion	50 \$ 45 \$ 30 \$ 60 \$ avec opérateur 80 \$ avec opérateur
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	TARIF
Analyse d'une demande Émission du permis Loyer d'une occupation temporaire Loyer d'une occupation permanente Aménagement pour utilisation du matériel, équipements et installation pour activité sportive, culturelle, civique, corporative, communautaire ou pour un évènement public autorisé par la municipalité	50 \$ Temporaire 100 \$ Permanente 50 \$ Temporaire 100 \$ Permanente Fermeture du trottoir : 60\$/jour Fermeture d'une rue : 150\$/jour Occupation temporaire : Moins de 300 m ² : 25\$/jour et plus de 300 m ² : 20¢/m ² /jour Par résolution du Conseil Gratuit

**ADOPTÉ À NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN, M.R.C MÉKINAC CE 13^e JOUR DE
D’AOÛT 2026**

Marcel Picard, maire

Nancy Laganière, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe